

AVIS N°29-2015
AP CESER GUYANE DU 16 OCTOBRE 2015
SUR
ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR
TERRITORIAL DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE

RAPPORT REGION GUYANE AP-007927 DU 23/10/15

Vu la saisine régionale reçue le 1^{er} octobre 2015 ;

Vu la réunion de la commission mixte (développement économique et planification / aménagement du territoire) du vendredi 09 octobre 2015 ;

Vu la commission de synthèse réunie le mercredi 14 octobre 2015 ;

Fait et délibéré en séance plénière le vendredi 16 octobre 2015

La Présidente du CESER Guyane


Ariane FLEURIVAL



Rapporteur de la séance plénière régionale du 23 octobre 2015 : Georges-Michel KARAM, 3^{ème} vice-président du CESER GUYANE

Les Conseillers constatent que l'accès à l'internet haut débit est devenu une condition essentielle d'accès à l'information, à l'éducation, au développement économique, à la formation, aux loisirs, aux services administratifs. En Guyane, il est relevé qu'une grande partie de la population est exclue de la société de l'information. Cette situation n'est conforme ni aux idéaux sur lesquels est fondée notre République et ne tient pas compte des grandes préoccupations d'aménagement du territoire (différence entre le littoral et les sites isolés)

L'économie numérique est le principal facteur de gain de compétitivité des économies développées. En Guyane, l'arrivée de ce dispositif est difficilement envisageable, compte tenu des carences enregistrées en matière d'infrastructures adéquates.

Les Conseillers prennent acte de ce schéma et signalent que ce document n'a que trop tarder, mais il reste néanmoins limiter dans ces propositions, car il ne tient pas compte du maillage territorial.

Les conseillers ont voté pour ce rapport.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 20

Nombre de procurations : 4

Pour : 20

Contre : 0